Formulaire de demande de permis/Certificat d'autorisation Remise - Pavillon - Serre



Ville de Coteau-du-Lac

Service de l'urbanisme et de l'environnement

342, chemin du Fleuve JOP 1B0 Téléphone: (450) 763-5822 Télécopieur: (450) 763 0938

450-763-5822 poste 234

permis@coteau-du-lac.com

IDENTIFICATION								
		PROPRIÉTAIRE			DEMANDEUR			
Prénom/Nom								
Adresse								
Courriel								
No cellulaire								
No domicile								
EMPLACEMENT DES TRAVAUX								
Adresse: Cadastre (lot):								
CLASSE D'USAGE DE LA PROPRIÉTÉ								
Résidentiel	Co	ommercial		Institutionnel				
Agricole	In	dustriel		Public				
TYPE DE CONSTRUCTION								
Remise		Pavillon			Serre			
TYPE DE TRAVAUX								
Construction		Agrandiss			Rénovation			
EXÉCUTANT DES TRAVAUX								
Nom de l'entreprise:				No cellulaire:				
Nom du responsable:				No bureau:				
Adresse:				No RBQ:				
Courriel:								
DOCUMENTS À FOURNIR (selon la nature des travaux)								
1 - PLAN DE CONSTR	UCTION							
2 - PLAN D'IMPLANTATION AVEC MESURES								
3 - DESCRIPTION DES TRAVAUX								
4 - DESCRIPTION DES REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS DE LA CONSTRUCTION ACCESSOIRE								
5 - DESCRIPTION DES REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
6 - TOUT AUTRE DOCUMENT EXIGÉ PAR LE SERVICE D'URBANISME								

Formulaire de demande de permis/Certificat d'autorisation Remise - Pavillon - Serre

DESCRIPTION DES TRAVAUX	
Date de début des travaux:	
Date de fin des travaux:	
MONTANT DES TRAVAUX: (Obligatoire ou fournir soumission) SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE/DEMANDEUR	
SIGNATURE DU PROPRIETAIRE/DEMANDEUR	
Je,, soussigné déclare par la présente que les renseignement haut sont complets et exacts et que, si le permis m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent p même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter. Je comprends qu'il est interdit de	ermis de
Je désire obtenir mon permis par courriel et je m'engage à suivre les indications inscrites da courriel qui me sera transmis.	ns le
Signature: Date:	
Notes : 1- Votre demande sera traitée seulement lorsque tous les documents seront déposés. 2. Si la projet est soumis à la présentation d'un plan d'intégration et d'implantation prohitecturale (RNA). Dans se	

2- Si le projet est soumis à la présentation d'un plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA). Dans ce cas, les délais de traitement seront plus longs, car le projet doit être analysé par le Comité d'urbanisme et approuvé par le Conseil municipal. Il faudra donc prévoir ce délai dans votre calendrier de réalisations des travaux.